



SNUipp 68-FSU

19 Bld Wallach 68100 MULHOUSE

Tel: 03 89 54 92 58 Fax: 03 89 64 16 61

E-Mail : snu68@snuipp.fr

Lundi 23 novembre 2009

Si vous rencontrez des difficultés à la lecture du mail, consultez-le en cliquant sur le lien suivant : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article1300>
si le fichier ne s'ouvre pas : copiez le lien et collez-le dans le navigateur de votre ordinateur.

Syndiquez-vous au SNUipp du Haut-Rhin

TOUS ENSEMBLE, PLUS FORTS, pour défendre l'école publique et nos droits.

[Le bulletin d'adhésion 2009- 2010 en lien ici](#)

SOMMAIRE

- 1) Grève du 24 novembre 2009 : INFORMEZ le SNUipp**
- 2) Mardi 16 mars 2010 à Mulhouse : Journée « Les difficultés scolaires en Maternelle » avec la participation de Maryse MÉTRA.**
- 3) NBI pour les faisant-fonction en CLIS : la procédure judiciaire prend fin !**
- 4) Le projet de mastérisation / formation des enseignants : un retour de 40 ans en arrière !**
- 5) Stage en responsabilité des PE1 : motion intersyndicale à faire signer par le conseil des maîtres**
- 6) Revalorisation du métier : les propositions du Ministre sont indignes !**
- 7) Une nouvelle circulaire sur les certificats médicaux**

1) Grève du 24 novembre 2009: INFORMEZ le SNUipp

Merci de nous retourner cette enquête par retour de mail

Afin de permettre au SNUIPP de mesurer la participation pour la grève du 20 novembre et de contrecarrer des chiffres "fantaisistes" de l'administration destinés à minimiser systématiquement les mobilisations, nous te remercions de nous indiquer par retour le nombre de collègues qui envisagent d'être grévistes dans ton école par rapport au nombre total de personnels.

- nom de l'école :

- nombre total d'enseignants :

- nombre probable de grévistes enseignants :

2) Mardi 16 mars 2010 à Mulhouse : Journée « Les difficultés scolaires en Maternelle » avec la participation de Maryse MÉTRA.

Le SNUipp 68 organise un stage syndical

« Les difficultés scolaires en Maternelle »

le mardi 16 mars 2010 de 9h à 16h à l'Université de Mulhouse

(Amphi Gaston Berger 18 rue des frères Lumière à Mulhouse)

L'intervenant : Maryse MÉTRA est rééducatrice de l'Éducation Nationale, psychologue de l'enfance et de l'adolescence, formatrice à l'IUFM de Lyon, vice présidente de l'AGSAS (Association des Groupes de Soutien Au Soutien), ancienne présidente de la FNAREN. Elle a écrit de nombreux livres sur la question de la maternelle.

Pourquoi ce stage syndical : L'objectif de ce stage est de faire le point sur les difficultés scolaires en maternelle et de trouver des pistes pour les contourner.

Pour participer à ce stage syndical : il suffit de nous renvoyer un mail pour nous prévenir de votre présence et d'adresser une demande d'autorisation d'absence (voir lettre-type, pas de convocation à attendre) par voie hiérarchique un mois avant le stage (16 février dernier délai). Ce stage n'est pas comptabilisé dans les deux demi-journées d'infos syndicales annuelles. Nous vous donnerons une attestation de présence lors du stage.

[Lettre-type à envoyer à l'IA sous-couvert de l'IEN](#)

3) NBI pour les faisant-fonction en CLIS : la procédure judiciaire prend fin !

La procédure en justice, initiée par le SNUipp 68, et suivie par une quinzaine de collègues du Haut-Rhin touche doucement à sa fin. En effet, le mardi 15 décembre a lieu au tribunal administratif de Strasbourg l'audience publique. Le SNUipp 68 y sera pour soutenir les collègues. La décision définitive ne sera prononcée que dans les 4 semaines suivantes.

4) Le projet de mastérisation / formation des enseignants : un retour de 40 ans en arrière !

Les ministres ont donc tranché. Les concours - celui des professeurs de lycées professionnels, celui de CPE (conseiller principal d'éducation), le capes mais aussi l'agrégation pour les enseignants du secondaire, etc - auront tous lieu au cours de la deuxième année du master (en Master 2 ou M2). Plus précisément, les épreuves d'admissibilité - la première partie du concours - pour les professeurs des écoles se dérouleront en septembre, avec des résultats prévus en novembre. Celles des enseignants du second degré, comme des CPE, seront organisées en décembre, avec des résultats prévus à la mi janvier. Les épreuves d'admission - la seconde partie - auront lieu, elles, en fin d'année de M2. Pour l'agrégation, les écrits seront en avril, les oraux en juin-juillet. Pour le contenu, les deux ministres ont décidé que les Masters "Métiers de l'enseignement" qui vont être créés dans les universités seront "généralistes", privilégiant la dimension disciplinaire à la pédagogie proprement dite. Officiellement, cela devrait permettre à ceux qui échouent aux concours de se réorienter vers un autre métier.

Pour l'admissibilité, les candidats auront deux épreuves écrites disciplinaires. Pour les professeurs des écoles, ce sera "le français et la culture humaniste", et "les mathématiques et les sciences". En fin de parcours, pour l'admission, on jugera enfin un peu de l'aptitude professionnelle des candidats, à qui il sera notamment demandé de préparer une leçon.

- [Le document complet du Ministère](#)

- [La position du SNUipp](#)

- [Position de la conférence des président d'Université](#)

- [Article de Gilles BAILLAT dans le Point \(président de la conférence des directeurs d'IUFM\)](#)

- [J-L AUDUC : la pédagogie délégitimée](#)

5) Stage en responsabilité des PE1 : motion intersyndicale à faire signer par le conseil des maîtres

Dans le cadre de la réforme du recrutement et de la formation des enseignants, le gouvernement a choisi de mettre en place, dès cette année, dans l'urgence et l'improvisation, des stages en responsabilité pour les étudiants préparant le concours (PE1). L'absence d'accompagnement et de préparation de ces stages, d'articulation et d'intégration dans la formation, pose problèmes aux étudiants comme aux écoles. Dans certains départements, les étudiants sont utilisés comme moyens de remplacement. Ce recours à des étudiants sous statut d'agents publics vacataires risque de favoriser un recrutement massif d'enseignants vacataires.

Le SNUipp s'oppose à ces dérives préjudiciables au service public, tant pour les élèves que pour les personnels. Il demande à nouveau l'abandon de cette réforme ainsi que le retrait des textes d'application déjà publiés. Le SNUipp soutiendra les enseignants qui refuseront de laisser leur classe et exprimera auprès des IA les raisons de leur refus.

L'enjeu de la formation des enseignants est celui de la démocratisation de l'école, de sa capacité à assurer la réussite de tous les élèves, à lutter contre l'échec scolaire et à faire que les inégalités sociales n'induisent pas des inégalités scolaires.

La conception de la formation professionnelle avancée dans le projet de réforme est à l'opposé d'un métier de conception, nécessitant un haut niveau de qualification. Enseigner est un métier qui s'apprend... sauf pour le ministre.

Pour signifier notre refus de cette réforme, et tout particulièrement sur la mise en place des stages en responsabilité pour les PE1 en cette année transitoire, une motion intersyndicale (SNUipp, SE et SGEN) est proposée aux conseils des maîtres.

[Motion intersyndicale \(SNUipp-SE-SGEN\)](#)

Elle est à renvoyer au SNUipp 68 (19 bd Wallach 68 100 MULHOUSE)

6) Revalorisation du métier : les propositions du Ministre sont indignes !

L'enveloppe budgétaire prévue pour la revalorisation est tellement faible que l'indigence des propositions ministérielles était prévisible !

Le gain mensuel de 135 euros pour les débutants n'est pas une dépense supplémentaire mais la simple conséquence de la suppression de l'année de PE2.

Les nouveaux recrutés toucheront la même chose que les enseignants ayant un an d'ancienneté aujourd'hui !

Il y aura juste en plus la distribution de quelques points d'indice pour les 5 premiers échelons et pour TOUS LES AUTRES....RIEN !

Le ministre parlait de la nécessité de revaloriser « profondément » le métier d'enseignant. Avec cette « profondeur », personne ne risque de se noyer !

- [Pour connaître les deux hypothèses du Ministre , c'est ICI EN CLIQUANT](#)

- [Pour les lire les premières réactions de la FSU, c'est ICI EN CLIQUANT](#)

7) Une nouvelle circulaire sur les certificats médicaux

Une circulaire parue au [BO n° 42 du 19 novembre 2009](#) rappelle les règles en vigueur en ce qui concerne les certificats médicaux ; ces règles sont récapitulées dans le tableau suivant :

	Certificat médical	Remarques
Inscription à l'école maternelle	NON	le certificat médical du médecin de famille n'est plus nécessaire.

Inscription à l'école élémentaire	NON	le certificat médical d'aptitude n'est plus demandé.
Vaccinations obligatoires	OUI	Art. L3111-2 et L3111-3 du Code de la santé publique : diphtérie, tétanos et poliomyélite.
Sorties scolaires	NON	Non exigés par les circulaires 99-136 du 21/09/1999 et 76-260 du 20/08/1976 relatives aux sorties.
Activités EPS	OUI si inaptitude	L'inaptitude totale ou partielle à l'EPS doit être justifiée par un certificat médical (art. R 312-2 du Code de l'éducation)
Absences	OUI SI maladies contagieuses	Maladies, durées et procédures énumérées dans l'arrêté du 3 mai 1989 (*)

(*) coqueluche, diphtérie, méningite, poliomyélite, rougeole, oreillons, rubéole, streptocoques A, typhoïde, paratyphoïde, teigne, tuberculose, dysenteries, gale, syndrome grippal épidémique, hépatite A, impétigo (et autres pyodermites), varicelle.

Merci de diffuser ce mail à tous les collègues de votre école.

Salutations syndicales.

Consultez notre site départemental: <http://68.snuipp.fr>